

PKE  
CPE

# POUR UNE PRÉVOYANCE DURABLE

RAPPORT SUR LA DURABILITÉ 2023

CPE Fondation de Prévoyance Energie

# Sommaire

<b>Introduction</b>	3
---------------------	---

---

<b>Action durable et responsable</b>	4
Prévoyance vieillesse viable	4
Placements durables	4
Immobilier	4
Titres	4
Engagement	5

---

<b>Jalons jusqu'en 2022</b>	6
Adaptation de la stratégie sur les prestations	6
Normes de durabilité pour l'immobilier et les titres	7

---

<b>Rapport d'activité 2023</b>	8
Rémunération constante	8
Adaptation des prestations	8
Immobilier	8
Titres	10

---

<b>Perspectives pour 2024</b>	12
Rémunération	12
Analyse de l'actif et du passif	12
Réforme de la prévoyance professionnelle	12
Amélioration systématique de l'immobilier	12

---

<b>Glossaire</b>	14
------------------	----

---

# Introduction

Avec 28 000 personnes assurées et une fortune d'environ 11 milliards CHF, la CPE est l'une des grandes institutions de prévoyance en Suisse. Nous assurons le personnel de plus de 200 entreprises affiliées avec des prestations obligatoires et subobligatoires régies par la primauté des cotisations dans le deuxième pilier.

La CPE est synonyme de prestations financées durablement et de performances supérieures à la moyenne pour le capital investi. Une approche orientée vers l'avenir – donc durable – pour la prévoyance s'avère tout aussi importante qu'une stratégie de placement réussie à long terme.

La durabilité est synonyme d'équilibre. En matière de prévoyance professionnelle, cela signifie des rentes équitables pour toutes les générations. Les plus jeunes ne doivent pas cofinancer les rentes des générations plus âgées. Car chaque personne assurée doit recevoir à la retraite ce qu'elle a épargné durant sa vie professionnelle. C'est sur ce principe que repose le deuxième pilier.

Compte tenu de l'importance que revêt notre institution de prévoyance en Suisse, nous sommes conscients de cette responsabilité particulière vis-à-vis des entreprises affiliées, de leurs collaboratrices et collaborateurs et des bénéficiaires de rentes. En fin de compte, cela signifie que nous voulons garantir la prévoyance professionnelle à long terme pour les personnes assurées comme pour les bénéficiaires de rentes et proposer des solutions de prévoyance dont la prochaine génération pourra également profiter.

Les solutions de prévoyance sont taillées à la mesure des besoins de la clientèle et vont bien au-delà de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Chaque entreprise peut choisir parmi une large palette et poursuivre de la sorte un objectif de performance systématiquement.

Depuis plus de 100 ans, nous nous engageons en faveur d'une prévoyance optimale pour les entreprises affiliées et leurs collaboratrices et collaborateurs. Il s'agit d'un engagement qui inclut la prise en compte des préoccupations, des besoins et des objectifs de la prochaine génération, ce qui est indissociable du sens des responsabilités, de l'anticipation et de l'investissement.

Dans ce contexte, «investir durablement» signifie pour la CPE que, dans la mesure du possible, les critères écologiques et sociaux ainsi que les questions de gestion d'entreprise doivent être pris en compte dans les décisions, en plus des paramètres financiers habituels.

Le rapport sur le développement durable que nous publions documente nos principales activités dans ce domaine.

# Nous agissons durablement conscients de nos responsabilités

Dans le contexte d'une caisse de pension, agir durablement signifie que la caisse peut répondre aux besoins de ses assurés à long terme. Ce principe est garanti en premier lieu par des mesures de prévoyance. Pour la fortune, nous assumons notre responsabilité éthique, écologique et sociopolitique là où nous avons une influence directe.



## PRÉVOYANCE VIEILLESSE VIABLE

Nous réalisons une performance supérieure à la moyenne et versons des rentes équitables aux générations futures également.

- Nos rentes reposent sur des rendements réalisables à long terme sur les marchés financiers.
- Le Conseil de fondation de la CPE a toujours fixé les rentes – et donc les taux de conversion sur lesquels reposent les rentes – de façon responsable, équitable et durable, afin de minimiser la redistribution des assurés actifs au bénéfice des bénéficiaires de rentes.
- Les rentes courantes sont comptabilisées de sorte que le degré de couverture de la CPE corresponde à la situation financière effective, c.-à-d. en appliquant un taux technique actuariellement correct.
- Les avoirs de vieillesse des assurés rapportent durablement les mêmes intérêts que les rentes courantes. La politique de rémunération constante appliquée par le Conseil de fondation y veille.
- Pour financer les pertes de conversion résultant de la différence entre les taux de conversion actuariels et réglementaires, les entreprises versent une cotisation supplémentaire de 0,55 % de la masse salariale assurée.
- En cas de découvert éventuel, toutes les parties concernées (assurés actifs, entreprises et bénéficiaires de rentes) contribueraient à l'assainissement de la CPE.

## PLACEMENTS DURABLES

La durabilité éthique, écologique, sociopolitique et ses conséquences sur la stratégie de placement d'une caisse de pension nous tiennent à cœur. Ainsi, nous investissons spécifiquement dans les énergies renouvelables et privilégions particulièrement les investissements conformes aux critères ESG. Ces catégories de placements sont prioritaires pour une gestion de fortune durable.



## IMMOBILIER

Nous réduisons de moitié les émissions de CO<sub>2</sub> de nos immeubles d'ici 2030. En 2050, ils seront neutres en CO<sub>2</sub>.

Pour les placements immobiliers directs, qui représentent environ 15 % de notre portefeuille, nous avons défini une trajectoire de réduction dans laquelle nous nous fixons pour objectif de diviser par deux les émissions de CO<sub>2</sub> d'ici 2030 et d'atteindre la neutralité carbone jusqu'en 2050. Cela signifie que les nouvelles constructions sont réalisées conformément aux acquis technologiques les plus récents. Dans le cas des rénovations, nous nous efforçons constamment d'obtenir une remise en état peu énergivore et de renoncer aux combustibles fossiles. Par ailleurs, nous nous engageons pour le démantèlement des systèmes de chauffage au gaz et au mazout ainsi que pour le montage d'installations photovoltaïques et d'autres mesures visant à réduire la consommation énergétique des objets construits.



## TITRES

Outre les aspects financiers, nous intégrons des critères écologiques, sociaux et de gouvernance.

### Placements directs en actions

Pour les placements directs, nous prenons comme référence la liste d'exclusion de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR). En outre, nous élargissons la liste des pays exclus conformément à l'embargo sur les armes du Conseil de sécurité des Nations Unies. Nous incluons en plus les critères ESG dans le processus d'analyse et le choix de nos actions. Nous visons à accroître ainsi la durabilité de notre portefeuille tout en conservant le potentiel de rendement. Dans le cas des titres de participation suisses, nous exerçons activement les droits de vote.

### Placements directs en obligations

Dans ce cas aussi, nous suivons la liste d'exclusion de l'ASIR. De plus, nous investissons moins dans les émetteurs à forte émission de CO<sub>2</sub> et leur préférons les «obligations durables», améliorant ainsi la durabilité de notre portefeuille obligataire. En outre, la liste des pays exclus est étendue conformément à l'embargo sur les armes du Conseil de sécurité des Nations Unies, comme pour les placements en actions.

## Placements collectifs

Lors du choix de produits ou de gestionnaires, nous privilégions les gestionnaires de fortune qui incluent les facteurs ESG dans leurs processus de placement et s'alignent ce faisant sur les normes internationales (par exemple les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies ou le Pacte mondial des Nations Unies) ou des organisations telles que Climate Action 100+. Nous évaluons tous les produits détenus dans notre portefeuille pour voir dans quelle mesure ils satisfont à ces exigences.



## ENGAGEMENT

Nous assumons notre responsabilité envers les assurés, la société et l'environnement.

Nous investissons de manière durable et prenons au sérieux notre responsabilité éthique, écologique et sociopolitique. En tant qu'actionnaire et copropriétaire d'une entreprise, un certain nombre de droits permettent d'initier des changements positifs. C'est pourquoi la CPE a adhéré à l'Engagement Pool de Credit Suisse Asset Management. Le pool représente les actionnaires, exerce le droit de vote par procuration lors des assemblées générales et entre en dialogue avec les entreprises pour atteindre les objectifs ESG et favoriser ainsi le changement vers un avenir plus durable.

## CRITÈRES ESG

Trois domaines sont pris en compte pour mesurer la durabilité: l'environnement, le social et la gouvernance d'entreprise. L'abréviation ESG est reprise de l'anglais pour Environmental, Social et Governance.

Dans le domaine de l'environnement (E), la stratégie de protection du climat, une gestion des ressources respectueuse de l'environnement et l'utilisation d'énergies renouvelables sont d'une importance capitale. Les émissions doivent être réduites et la protection des eaux améliorée.

Dans le domaine social (S), l'accent est mis sur des conditions de travail équitables, le respect des droits de la personne, l'accès à la formation continue, la sécurité au travail et la santé. En outre, le travail forcé et le travail des enfants doivent être exclus.

La gouvernance (G) met l'accent sur une gestion éthique de l'entreprise, un standard de compliance élevé ainsi que la prévention de la corruption par des organes de surveillance indépendants. Enfin, une politique de rémunération transparente et équitable en fait partie.

# Jalons jusqu'en 2022

L'objectif principal d'une caisse de pension consiste à garantir ses prestations de prévoyance.

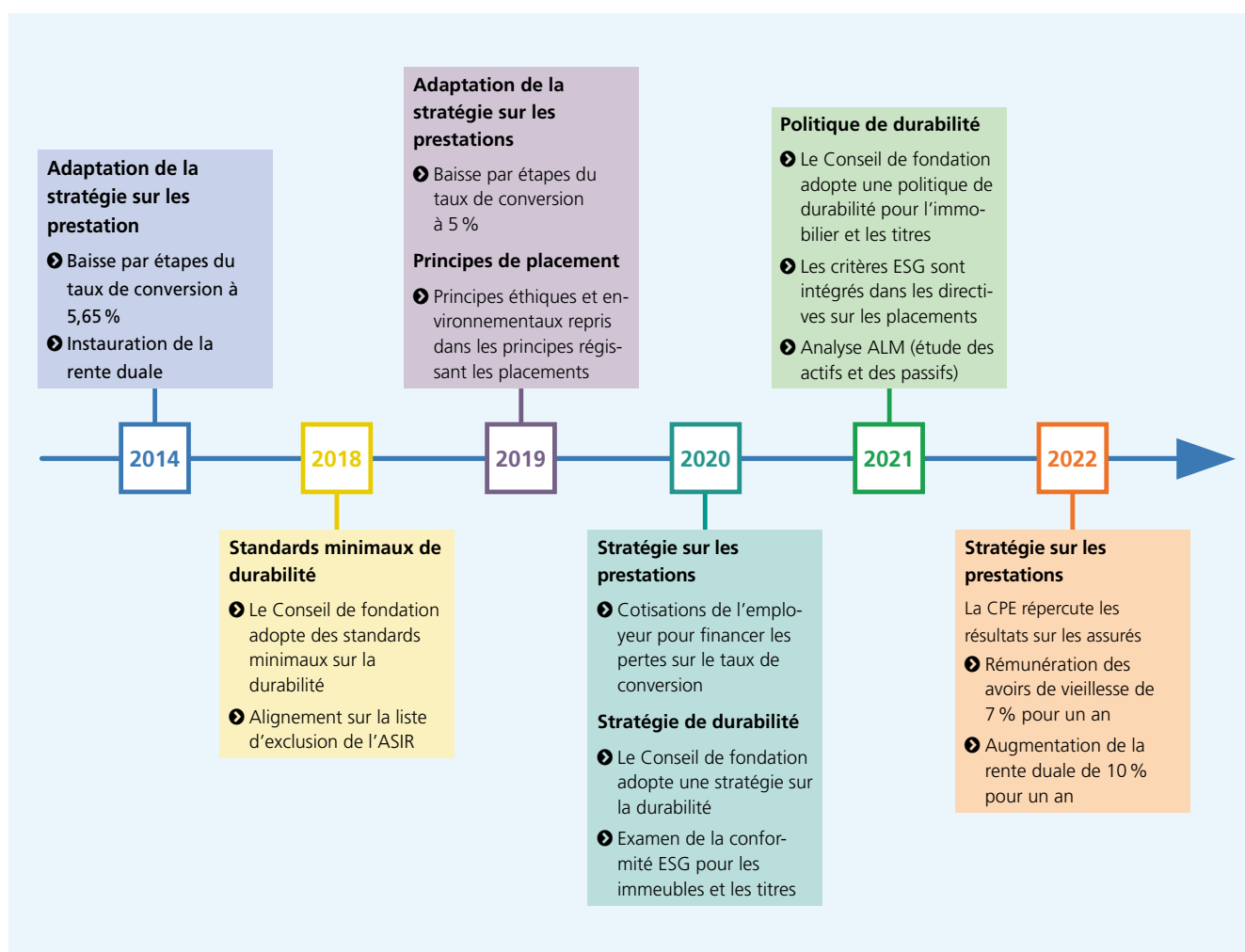
La CPE investit de manière rentable et sûre l'argent que les salariés et les employeurs versent chaque mois pour leur retraite. Avec clairvoyance, discipline et transparence, le capital est investi de manière responsable et orientée vers le rendement, afin que nos assurés bénéficient d'une bonne rente après leur départ à la retraite.

Une approche orientée vers l'avenir – c'est-à-dire durable – est tout aussi importante que la bonne stratégie de placement pour la prévoyance. Le taux de conversion est un élément central en la matière.

## ADAPTATION DE LA STRATÉGIE SUR LES PRESTATIONS

Nous avons fait nos devoirs très tôt et adapté les taux de conversion en plusieurs étapes à l'allongement constant de l'espérance de vie et à la baisse du rendement généré par les placements. Ainsi, le taux de conversion pour la retraite à 65 ans a été progressivement abaissé de 6,8 % (2011) à 5 % en 2024.

Afin que le taux de conversion ne descende pas en dessous de 5 %, les employeurs prennent en charge, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, une cotisation supplémentaire de 0,55 % de la masse salariale assurée. Cette contribution sert à financer les pertes de conversion résultant de la différence entre les taux de conversion actuariels et réglementaires.



Grâce à des délais de transition de plusieurs années et à des mesures de compensation ciblées, ainsi qu'à la possibilité d'adapter les plans de prévoyance, la CPE a veillé à ce que la baisse des taux de conversion puisse être atténuée pour les personnes assurées.

Avec cette baisse des taux de conversion, le Conseil de fondation a fixé les rentes de manière responsable, durable et équitable. Nous avons ainsi pu éviter en grande partie la redistribution entre les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes. En effet, chaque personne assurée doit recevoir à la retraite ce qu'elle a épargné pendant sa vie professionnelle. C'est sur ce principe que repose le système de capitalisation du deuxième pilier.

Depuis 2014, nous versons en outre nos rentes de vieillesse et les rentes de conjoint qui en découlent de manière duale: 90 % de la rente sont garantis et toujours versés (rente de base). Les 10 % restants sont variables et dépendent du degré de couverture à la CPE. La rente de vieillesse visée correspond à un versement de 100 %, qui est atteint lorsque le degré de couverture est compris entre 100 % et 119,9 %. Si la CPE se porte bien financièrement et que le degré de couverture est plus élevé, la rente est augmentée jusqu'à 10 % de la rente de vieillesse visée. Si le degré de couverture est inférieur à 100 %, la rente est réduite à 90 % maximum de la rente de vieillesse visée. La partie variable est fixée chaque année. Depuis l'introduction des rentes duales, l'objectif de 100 % a été atteint chaque année, voire dépassé.

## **NORMES DE DURABILITÉ POUR L'IMMOBILIER ET LES TITRES**

En 2018, le Conseil de fondation de la CPE a décidé d'intégrer des normes minimales de durabilité dans le Règlement sur les placements. Il a également décidé de prendre des décisions d'investissement en se basant sur la liste d'exclusion de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR).

Depuis 2019, des critères d'exclusion sont donc mis en œuvre dans nos portefeuilles au niveau des pays, des secteurs et des entreprises, et d'autres normes internationales, comme les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UN Principles for Responsible Investment).

La même année 2019, le Conseil de fondation a intégré des lignes directrices éthiques et écologiques dans les principes de placement et dans les lignes directrices. Cette décision a été suivie un an plus tard par celle de développer et de mettre en œuvre une stratégie de durabilité. Cela signifie que nous accordons encore plus d'importance au thème de la durabilité dans nos placements en actions et en obligations.

Afin d'atteindre les objectifs de protection du climat fixés par l'Accord de Paris et les objectifs de la Confédération, nous avons analysé l'empreinte énergétique de nos immeubles en 2021. Nous avons élaboré un scénario permettant d'améliorer le bilan énergétique de nos bâtiments d'un point de vue écologique et économique. Nous avons en outre défini les trajectoires de réduction de l'intensité en CO<sub>2</sub> et de l'intensité énergétique.

Depuis 2021, la CPE fait évaluer et comparer l'orientation des portefeuilles d'actions et d'obligations dans le cadre du score annuel de qualité selon les critères ESG. Lors d'appels d'offres pour de nouveaux gestionnaires de fortune externes, la préférence est donnée aux gestionnaires ou aux produits qui répondent le mieux à nos exigences.

# Rapport d'activité 2023

## RÉMUNÉRATION CONSTANTE

La CPE a clôturé l'année 2023 avec un bon résultat financier. Le 17 janvier 2022, le Conseil de fondation a donc décidé de rémunérer les avoirs de vieillesse de la caisse de prévoyance commune à 2 % en 2024, comme l'année antérieure.

## ADAPTATION DES PRESTATIONS

Dans le cadre des mesures décidées en 2018, le taux de conversion pour une retraite à 65 ans s'élève à 5,1 % au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

En 2023, diverses extensions de la palette de prestations de la CPE et des améliorations pour les assurés sont entrées en vigueur:

- Remboursement des versements en cas de décès avant la retraite: jusqu'à présent, le remboursement n'était valable que tant qu'un assuré n'avait pas changé d'employeur depuis le versement. Désormais, la CPE rembourse également ces apports aux survivants lorsqu'un assuré décédé était passé d'un employeur affilié à la CPE à un autre sans interruption temporelle.
- Retrait en capital au lieu d'une rente – délai réduit de trois à un mois: le délai de trois mois qui devait être respecté pour une telle demande est ramené à un mois.
- Depuis avril 2023, la CPE renonce aux réserves de prestations pour les personnes nouvellement assurées et ne procède plus à des examens de santé.

## IMMOBILIER

Les objectifs de protection du climat de l'Accord de Paris et les objectifs de la Confédération visent à ce que les émissions de CO<sub>2</sub> dues à l'exploitation des bâtiments soient pratiquement inexistantes d'ici 2050.

Le bilan CO<sub>2</sub> du portefeuille immobilier a été réduit de 26,1 kg CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup> SRE (surface de référence énergétique) en 2018 à 17,9 kg CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup> SRE. D'ici 2050, les émissions de CO<sub>2</sub> doivent être réduites à 0 kg CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup> SRE.

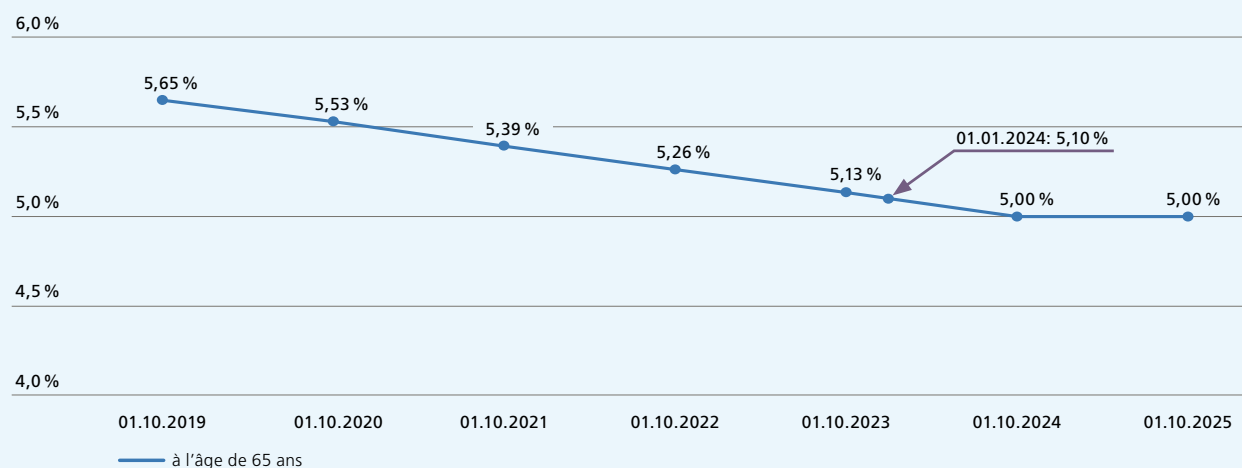
L'intensité énergétique a été réduite de 128,0 kWh/m<sup>2</sup> SRE en 2018 à 96,5 kWh/m<sup>2</sup> SRE en 2023. D'ici 2050, nous visons une réduction de l'intensité énergétique à 40 kWh/m<sup>2</sup>.

Nous ne prenons pas seulement en compte les aspects économiques et écologiques, nous assumons également notre responsabilité sociale en tant que bailleur. Nous tenons à ce que les loyers soient raisonnables et socialement acceptables. Nous nous sommes fixé pour objectif de ne pas procéder à des expulsions lors de rénovations. Cela signifie que nous nous efforçons de ne pas résilier les contrats de bail lors de la rénovation des logements et de permettre aux locataires de rester dans l'immeuble.

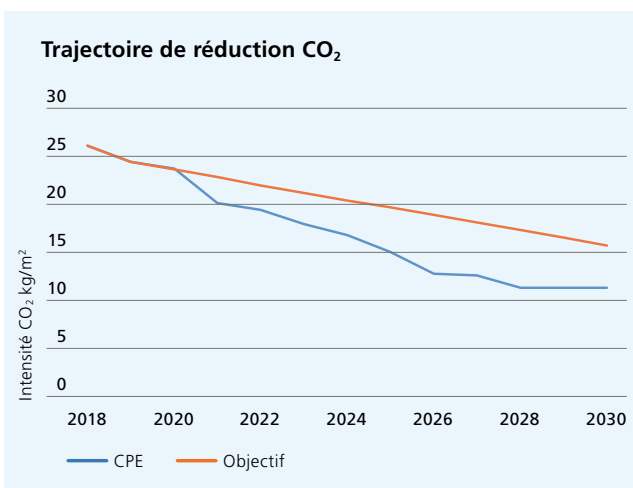
## Trajectoire de réduction

Pour chacun de nos immeubles, il existe un plan relatif aux mesures d'optimisation de la gestion énergétique et aux futurs travaux de

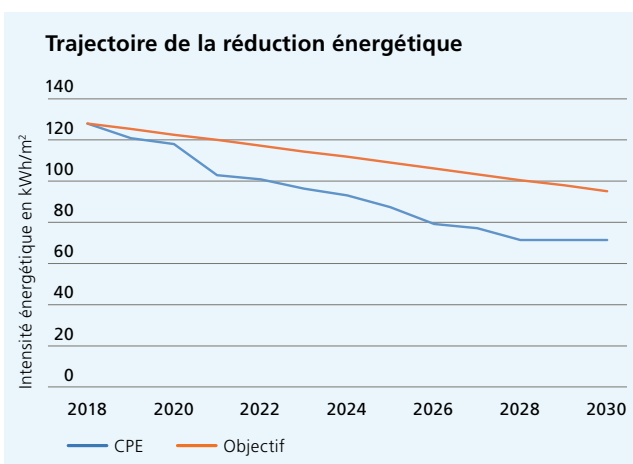
### Taux de conversion







Source: Reporting pom+; pom + Consulting AG, 28 septembre 2021



Source: Reporting pom+; pom + Consulting AG, 28 septembre 2021

rénovation et d'assainissement. Afin de pouvoir faire des déclarations fondées sur le bilan CO<sub>2</sub> et énergétique sur la période de planification allant jusqu'en 2050, nous utilisons la trajectoire de réduction comme instrument de planification stratégique.

Pour atteindre les objectifs climatiques, il est prévu de mettre en œuvre des mesures le long de la trajectoire de réduction d'ici 2030. Le tableau de marche pour les dix prochaines années, jusqu'en 2040, est ensuite établi en tenant compte des derniers développements technologiques et des normes en vigueur.

Conformément à la décision prise par le Conseil de fondation en 2021, l'effet écologique des mesures prises pour réduire l'intensité

### ZÉRO NET D'ICI 2050

L'objectif «zéro net» se réfère aux émissions de CO<sub>2</sub> des biens immobiliers. Celles-ci se mesurent en émissions de CO<sub>2</sub> par m<sup>2</sup> de surface de référence énergétique (SRE).

Les objectifs de la Confédération prévoient que l'intensité en CO<sub>2</sub> – la consommation totale de CO<sub>2</sub> ramenée à la surface habitable – soit aussi proche que possible de 0 kg de CO<sub>2</sub> par m<sup>2</sup> de SRE d'ici 2050.

énergétique et les émissions de CO<sub>2</sub> de la CPE doit être consigné dans un rapport annuel. De plus, l'entreprise de conseil immobilier indépendante pom + Consulting AG établit tous les trois ans un rapport sur les paramètres caractéristiques et la classification des objectifs climatiques de la Confédération. Le prochain rapport paraîtra en 2024.

### Remplacement du chauffage au mazout et au gaz

En 2023, la CPE a remplacé à Meilen (ZH) le plus grand chauffage au mazout de son portefeuille par un raccordement au réseau de chauffage distance. De même, dans un immeuble de Zurich, un chauffage au gaz a été remplacé par un raccordement au réseau de chauffage à distance.

### Développement de l'énergie solaire

Les besoins en électricité de nos locataires doivent être couverts de plus en plus par de l'électricité solaire autoproduite. Une analyse complète du potentiel et de la rentabilité des installations photovoltaïques sur l'ensemble des immeubles de la CPE a été réalisée.

Des installations photovoltaïques seront construites dans les années à venir dans le cadre de rénovations globales ou de projets individuels. Lors de nouvelles constructions et de rénovations, une vérification a toujours lieu pour établir si l'équipement de l'immeuble avec une installation photovoltaïque est techniquement possible et économiquement judicieux.

### Electromobilité

La CPE a élaboré une stratégie en matière d'électromobilité et décidé de la mettre en œuvre. Un contrat-cadre a été signé en 2023, permettant un processus de commande standardisé dans toute la Suisse. Si nécessaire, nous équipons nos immeubles de stations de recharge électrique. Pour les nouvelles constructions, ce nouveau

besoin est pris en compte dès la planification. En 2023, des installations ont été mises en place dans des immeubles à Zurich et à Lausanne. D'autres bornes de recharge seront installées les années à venir.

### Placements immobiliers indirects

Les placements immobiliers indirects en Suisse et à l'étranger disposent d'une notation de durabilité et de climat. Tous les placements immobiliers indirects de la CPE suivent une trajectoire de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> pour un bilan net nul d'ici 2050.

### TITRES

Dans l'optique d'une sélection durable des placements, la CPE tient compte non seulement des aspects financiers, mais aussi des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères ESG).

L'orientation vers les critères ESG se reflète dans le score de qualité correspondant. Celui-ci mesure la capacité à gérer les risques et les opportunités à moyen et long terme liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Nos portefeuilles d'actions et d'obligations présentent un score de qualité ESG combiné nettement supérieur à celui de l'indice de référence. La meilleure note du portefeuille de 7,1 (année précédente 8,3) par rapport à l'indice de référence de 6,8 (année précédente 7,9) résulte d'une proportion plus élevée d'investissements obtenant au moins la note AA ou AAA, à savoir 47 % dans le portefeuille contre 40 % dans l'indice de référence.

Comme la méthode d'évaluation a été adaptée, les valeurs ne sont pas comparables à celles de l'année précédente. Le portefeuille de la CPE reste cependant mieux évalué que l'indice de référence.

La CPE a rejoint l'Engagement Pool de Credit Suisse Asset Management au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ce pool représente les actionnaires, exerce le droit de vote par procuration lors des assemblées générales et entre en dialogue avec les entreprises pour atteindre les objectifs ESG et favoriser ainsi le changement vers un avenir plus durable.



### Immeubles de la CPE – durables et rentables

Sur le site du lotissement Henz à Suhr (AG), un quartier vivant et innovant a vu le jour – écologique et durable.

Les bâtiments répondent aux valeurs cibles de la société à 2000 watts. Ce concept conjugue des objectifs énergétiques et climatiques. Il intègre différents objectifs politiques et connaissances scientifiques, notamment les objectifs d'efficacité énergétique de la Stratégie énergétique 2050 de la Suisse, les objectifs de l'Accord de Paris de 2015 ainsi que l'objectif du Conseil fédéral d'août 2019 pour une Suisse climatiquement neutre d'ici 2050.

L'approvisionnement thermique du lotissement Henz est fourni par le chauffage à distance provenant de l'usine d'incinération des ordures ménagères située à proximité. Le site dispose en outre de ses propres installations photovoltaïques pour l'électricité domestique. Et dans le parking, des bornes de recharge pour les voitures et les vélos électriques sont disponibles. La situation centrale permet d'effectuer une grande partie des trajets à vélo ou en transports publics.

Nous avons également pensé au microclimat et aménagé l'environnement avec des essences d'arbres et de plantes locales de manière à ce qu'il soit le plus naturel possible et offre de l'ombre sans consommer inutilement de l'eau en grande quantité.

## ESG Quality Score – Actions et obligations combinées

	CPE		Benchmark		Différence 2023
	2023	2022	2023	2022	
Notation ESG	A	AA	A	AA	
Note globale	7,1	8,3	6,8	7,9	
Critères environnementaux	6,0	6,1	5,9	5,9	1,0 %
Critères sociaux	5,3	5,4	5,2	5,2	2,4 %
Critères de gouvernance	6,2	6,1	6,0	5,7	4,3 %

Source: ESG-Report «yourSRI ESG Screening» de la CPE, Center for Social and Sustainable Products AG, 30 janvier 2024

### Gestionnaires de fortune externes

Nos exigences envers les gestionnaires de fortune externes sont basées sur les principes de l'investissement responsable des Nations Unies.

Les exigences de la CPE sont en substance les suivantes:

- Le gestionnaire du fonds a signé les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies ou s'y emploie.
- Les critères ESG font partie intégrante du processus d'investissement.
- Les critères d'exclusion, l'exercice des droits de vote et l'engagement doivent s'inscrire dans le sens d'une orientation durable du portefeuille.

Lors de nouveaux appels d'offres, la préférence est donnée aux gestionnaires ou aux produits qui répondent le mieux à ces exigences. Les produits existants, quant à eux, ont été examinés pour déterminer s'ils répondaient aux exigences.

### Mesures

Le Règlement sur les placements de la CPE stipule désormais qu'outre les aspects financiers, des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance sont pris en compte lors de la sélection des placements. Les critères sont basés sur la législation suisse et sur les conventions internationales auxquelles souscrit la Suisse.

# Perspectives pour 2024



Chantier à Fribourg: Rénovation et surélévation, rue Jacques Vogt 1–3 et boulevard de Pérolles 32–34

## RÉMUNÉRATION

Grâce à la politique responsable et prévoyante du Conseil de fondation, la CPE dispose toujours de réserves suffisantes et se trouve dans une situation financière stable avec un taux de couverture de 113,9 % au 31 décembre 2023 dans l'institution de prévoyance commune.

Cela permet au Conseil de fondation d'accorder un taux d'intérêt de 2,0 % sur les avoirs de vieillesse en 2024, ce qui est supérieur au taux minimal LPP de 1,25 %. La CPE poursuit sa politique de rémunération constante.

## ANALYSE DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Le Conseil de fondation examine régulièrement la capacité de risque et la stratégie de placement. Il a commandé à cet effet une analyse des actifs et des passifs pour 2024. La dernière étude avait été réalisée en 2021.

## RÉFORME DE LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

Le Conseil de fondation et la direction s'engagent activement, avec d'autres acteurs conscients de leurs responsabilités, pour une réforme bonne et juste. Pour que le deuxième pilier reste un pilier solide de la prévoyance. Et pour que notre prévoyance vieillesse soit assurée de manière fiable avec l'AVS.

L'élément central d'une réforme de la prévoyance vieillesse en Suisse doit être le retour des trois piliers à leur construction initiale:

- l'AVS, financée par répartition et basée sur un contrat entre les générations, pour assurer l'existence,
- le deuxième pilier, négocié par les partenaires sociaux et financé par capitalisation, pour maintenir le niveau de vie habituel et
- le troisième pilier pour l'épargne-retraite individuelle.

En automne, le peuple suisse se prononcera sur la réforme de la LPP. Le Parlement a approuvé cette réforme en mars 2023. Un référendum a alors été lancé. La CPE informera les bénéficiaires des conséquences, des avantages et des inconvénients de cette réforme et contribuera ainsi à la formation de l'opinion.

## AMÉLIORATION SYSTÉMATIQUE DE L'IMMOBILIER

La remise en état énergétique de l'enveloppe des bâtiments et le remplacement des installations de chauffage à combustibles fossiles constituent un élément important dans l'exercice de notre responsabilité écologique. Lorsque cela s'avère impossible en raison des conditions locales lors de la rénovation d'immeubles en propriété directe, nous misons sur des mesures alternatives pour améliorer l'efficacité et réduire efficacement les ressources.

Les mesures d'optimisation prévues doivent permettre de réduire l'intensité énergétique de plus de 20 % et l'intensité en CO<sub>2</sub> d'environ 40 % dès 2026.

La CPE prévoit différents projets de rénovation et de construction ou ceux-ci sont déjà en cours d'exécution. D'autres installations photovoltaïques et des bornes de recharge pour l'électromobilité seront mise en place (cf. Rapport d'activité 2023, page 9).

La CPE a lancé un projet d'optimisation de l'exploitation. L'objectif consiste à réduire les besoins énergétiques de nos immeubles par des

mesures d'optimisation ciblées à court terme. Tous les immeubles sont analysés par des spécialistes afin de déterminer si les besoins en énergie peuvent être optimisés par des réglages du chauffage, des contrôles de fonctionnement, l'installation d'éclairages LED et d'autres mesures. Une liste de mesures est établie pour chaque immeuble. Les mesures peuvent être mises en œuvre sans grands investissements et il en résulte des économies d'énergie d'environ 5 % à 15 %. Les analyses seront terminées en été 2024.

### Projets en voie de réalisation

Immeuble résidentiel et commercial Rue Jacques Vogt 1–3, Fribourg et Boulevard de Pérolles 32–34, Fribourg	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Rénovation énergétique de l'enveloppe du bâtiment</li> <li>– Remplacement du chauffage au gaz par un raccordement au chauffage urbain</li> <li>– Pas d'expulsion: les locataires restent dans l'immeuble pendant la rénovation</li> </ul>
Immeuble résidentiel et commercial Av. d'Echallens 61, Lausanne	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Rénovation énergétique de l'enveloppe du bâtiment</li> <li>– Remplacement du chauffage au gaz par une pompe à chaleur</li> <li>– Pas d'expulsion: les locataires restent dans l'immeuble pendant la rénovation</li> </ul>
Immeuble résidentiel Endlikerstrasse/Tösstalstrasse, Winterthur	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Rénovation énergétique de l'enveloppe du bâtiment</li> <li>– Remplacement du chauffage au gaz par un raccordement au chauffage urbain</li> <li>– Installation d'une installation photovoltaïque</li> <li>– Pas d'expulsion: les locataires restent dans l'immeuble pendant la rénovation</li> </ul>
Immeuble résidentiel Adelheid-Page-Strasse, Cham	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Remplacement du chauffage au gaz par un raccordement au chauffage urbain</li> <li>– Installation d'une installation photovoltaïque</li> <li>– Pas d'expulsion: les locataires restent dans l'immeuble pendant la rénovation</li> </ul>

# Glossaire

## **Asset & Liability Management (ALM)**

Approche de gestion qui implique la coordination et la gestion ciblées des actifs et des passifs, c'est-à-dire l'harmonisation du portefeuille de placements (assets) avec les engagements actuariels (liabilities).

## **ASIR**

Association suisse pour des investissements responsables: l'ASIR est une association d'investisseurs institutionnels fondée en 2015. L'association fournit à ses membres des services qui leur permettent d'orienter leurs décisions d'investissement en fonction de l'environnement, de la société et de l'économie.

## **Climate Action 100+**

Il s'agit d'une initiative dirigée par des investisseurs visant à garantir que les plus grands émetteurs de gaz à effet de serre de la planète mondiale prennent les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique.

## **CSSP**

Center for Social and Sustainable Products AG: fournisseur de services externe de la CPE qui procure des évaluations transparentes des critères ESG au niveau du portefeuille par rapport aux pairs et aux indices de référence.

## **Engagement Pool**

### **(Pool d'engagement)**

De tels pools s'engagent à promouvoir des investissements durables et une croissance économique saine, qui préservent les intérêts de la société dans son ensemble à long terme. Ils proposent des fonds de placement durables, des analyses d'assemblées générales avec des recommandations de vote, le dialogue des actionnaires avec les entreprises ainsi que des notations sur durabilité des entreprises.

## **ESG**

L'abréviation ESG (Environmental, Social, Governance) désigne trois domaines: l'environnement (p. ex. émissions de CO<sub>2</sub>, utilisation efficace de l'énergie, protection des eaux), le social (p. ex. conditions de travail équitables, gestion de la chaîne d'approvisionnement) et la bonne gouvernance d'entreprise (p. ex. politique de rémunération transparente, structure du conseil d'administration, etc.).

## **Intensité de CO<sub>2</sub>**

Indique la quantité de dioxyde de carbone produite par rapport à la surface d'habitation ou de travail utilisée.

## **Intensité énergétique**

Consommation d'énergie finale répartie sur la surface d'habitation ou de travail utilisée.

## **LPP**

Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité du 25 juin 1982, en vigueur depuis 1985.

## **pom+**

pom + Consulting SA: fournisseur de services externe de la CPE, qui évalue régulièrement le portefeuille immobilier en termes de paramètres énergétiques et de trajectoires de réduction pour atteindre les objectifs climatiques.

## **Surface de référence énergétique (SRE)**

Somme de toutes les surfaces de plancher en surface et en sous-sol situées à l'intérieur de l'enveloppe thermique du bâtiment et pour lesquelles un chauffage ou une climatisation est nécessaire.

## **UN PRI**

United Nations Principle for Responsible Investment (Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies) est une initiative d'investisseurs qui a établi six principes pour intégrer les critères ESG dans les processus d'investissement.

## **yourSRI**

Plateforme de reporting globale permettant aux gestionnaires d'actifs et aux investisseurs du monde entier d'accéder à l'analyse des fonds et aux données de gestion d'actifs sous l'angle ESG et CO<sub>2</sub>.

**Impressum**

Éditeur:  
CPE Fondation de Prévoyance Energie  
Freigutstrasse 16  
8027 Zurich  
[www.pke.ch](http://www.pke.ch)

Téléphone 044 287 92 92  
[info@pke.ch](mailto:info@pke.ch)

Conception, mise en page et réalisation:  
Farner Consulting SA, Zurich

Photos:  
Couverture: iStock, Imgorthand  
Page 10: Visualisation, Raumgleiter AG  
Page 12: Fabio Chironi Photography – FCP Media Prod

Paraît en français, en allemand et en italien.  
La version allemande fait foi.

**CPE Fondation de Prévoyance Energie**

Freigutstrasse 16

8027 Zurich

[www.pke.ch](http://www.pke.ch)

Téléphone 044 287 92 92

[info@pke.ch](mailto:info@pke.ch)